



Violence commise en réunion

Par **lagatu**, le **11/01/2016** à **19:30**

J'ai été victime de violence en réunion entraînant une ITT de 3 jours. Je suis un homme de 68 ans bénéficiant d'une pension militaire d'invalidité.

Une plainte a été déposée contre X. La police et les pompiers sont intervenus et il me semble que les auteurs sont identifiés.

J'ai informé ma compagnie d'assurance pour activer ma protection juridique.

Comment me conseillez vous de procéder pour me faire indemniser du préjudice matériel, physique et moral.